



District de l'Yonne de Football

10 avenue du 4^{ème} R I – BP 369 – 89006 AUXERRE Cedex

tél. : 03.86.52.18.35

e-mail : competitions@yonne.fff.fr

COMMISSION SPORTIVE

PV 67 Sp 11

Auxerre le 25 septembre 2019

Présents : MM Batréau - Joseph - Rollin – Schminke – Trinquesse

Assiste : Mme Lantelme (administrative)

Début de réunion à 16 h 20.

1. Calendrier seniors 2019/2020

Courriel du club de Toucy en date du 25.09.19 : demande d'engagement d'une équipe 3 en seniors départemental 4.

La commission, vu les pièces au dossier,

- attendu que le groupe départemental 4 gr C est incomplet suite au retrait de l'équipe de Vermenton 2,
- donne son accord et engage l'équipe seniors de TOUCY 3 dans ce groupe par conséquent ce groupe est complet,
- programme les matchs qui ne sont pas joués aux dates suivantes :
 - 51416.1 du 22 09 19 Etivey – Toucy 3 = remis le 10 novembre 2019
 - 51422.1 du 29 09 19 Toucy 3 – Tanlay = remis le 27 octobre 2019.

2. Forfaits

Match 51284.1 du 22.09.19 FC Gatinais 2 – Sens Eveil Départemental 4 gr A

La commission, vu les pièces au dossier, en application de l'article 19 – forfait – règlement championnat seniors,

- prend note des courriels du club de Sens Eveil en date des 19 et 21 septembre 2019,
- donne match perdu par forfait déclaré à l'équipe de Sens Eveil au bénéfice de l'équipe du FC Gatinais 2,
- score : FC Gatinais 2 = 3 buts, 3 pts / Sens Eveil = 0 but, -1 pt,
- inverse le match retour et donne le match à jouer du 16 février 2020 sur les installations de Montacher,
- amende 45 € au club de Sens Eveil.

Match 51286.1 du 22.09.19 Sens Jeunesse 2 – Sens Racing Club Départemental 4 gr A

La commission, vu les pièces au dossier,

- prend note de la réception de la feuille de match papier,
- attendu que l'équipe de Sens Racing Club était absente au coup d'envoi,
- attendu que le club de Sens Racing Club est en infraction financièrement auprès de la LBFC,
- attendu que la LBFC a bloqué la délivrance des licences pour ce club pour non paiement,

- attendu qu'à la date de ce jour, le club de Sens Racing Club n'a pas de licence enregistrée en seniors,
- prononce au retrait de l'équipe seniors de Sens Racing Club en Départemental 4 gr A,
- dit le groupe de départemental 4 groupe A incomplet (11 équipes engagées),
- amende 160 € au club de Sens Racing Club pour retrait d'équipe avant le début du championnat.

U15 Départemental 2 gr B

Courriel du club de Vergigny en date du 25.09.19.

La commission prend note du retrait de l'équipe de Vergigny en U15 Départemental 2 gr B.

Amende 90 € au club de Vergigny pour retrait d'équipe avant le début du championnat.

Mr Rollin n'a pas pris part à la délibération.

3. Matchs non joués

Match 51567.1 du 21.09.19 Gron Véron 2 – St Clément Onze 15 Départemental 2 gr A

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 19 octobre 2019.

Match 51650.1 du 21.09.19 St Georges – Courson U15 Départemental 2 gr D

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 19 octobre 2019, la date du 12 octobre 2019 étant réservée pour le 1^{er} tour de la coupe de l'Yonne U15.

Match 51708.1 du 21.09.19 Aillant – Monéteau U13 Départemental 2 gr B

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 19 octobre 2019, 1^{ère} date de libre, la date du 12 octobre étant réservée pour le festival U13.

Match 51847.1 du 21.09.19 Neuvy Sautour – Appoigny U13 Départemental 3 gr D

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 19 octobre 2019, 1^{ère} date de libre.

Mr Schminke n'a pas pris part à la délibération.

4. Changements dates, horaires, terrains

ST FLORENTIN - programmation matchs seniors saison 2019/2020

La commission, considérant que 4 équipes sont engagées en championnat seniors :

- St Florentin Portugais en D2 gr A
- FC Florentinois en D4 gr A
- Neuvy Sautour 1 en D2 gr B et Neuvy Sautour 2 en D3 gr C
- au vu des différentes dates de journées dans ces différents groupes de championnats seniors,
- établit la programmation des matchs seniors sur les installations de St Florentin pour la saison 2019/2020,
- considérant la programmation des matchs pour les 2 journées suivantes ou 3 matchs seniors sont programmés le même jour :
 - Journée du 15 décembre 2019 :
 - D2 gr B 50489.1 Neuvy Sautour 1 – Varennes 2 à 14 h 30 sur l'honneur
 - D3 gr C 51167.1 Neuvy Sautour 2 – Asquins/Montillot à 12 h 00 sur l'annexe
 - D4 gr A 51340.1 FC Florentinois – Cheney 2 à 14 h 30 sur l'annexe

Journée du 26 avril 2020 (après tirage au sort effectué)

- D2 gr A 50101.2 St Florentin Portugais – FC Gatinais à 15 h 00 sur l'annexe
- D2 gr B 50460.2 Neuvy Sautour 1 – Champs/Yonne 2 à 15 h 00 sur l'honneur,
- D3 gr C 51148.2 Neuvy Sautour 2 – Venoy à 12 h 30 sur l'annexe.

MM Joseph et Schminke n'ont pas participé à la délibération.

Match 50019.1 du 29.09.19 St Georges – Toucy Départemental 1

La commission, vu la qualification de l'équipe de St Georges en Coupe de France le 29 septembre 2019,

- donne ce match à jouer le 13 octobre 2019.

Match 50032.1 du 20.10.19 Paron FC 2 – Mt St Sulpice Départemental 1

Demande d'avancement de match du club de Paron FC en date du 23.09.19.

La commission, vu le motif de demande d'avancement de match,

- demande au club de Paron FC de fournir une attestation de la mairie de Paron pour l'indisponibilité des installations de Paron les 19 et 20 octobre 2019,
- réponse écrite à faire parvenir au secrétariat pour mardi 1^{er} octobre 2019.

Match 5008.1 du 29.09.19 Gron Véron – Migennes 2 Départemental 2 gr A

La commission, vu le courriel du club de Gron Véron en date du 25.09.19,

- donne ce match à jouer le 29 septembre 2019 à 15 h 00 sur les installations de Véron. Amende 15 € au club de Gron Véron (club demandeur).

Match 50101.1 du 20.10.19 FC Gatinais – St Florentin Portugais Départemental 2 gr A

Demande d'avancement de match du club du FC Gatinais en date du 16.09.19.

La commission, vu le refus écrit du club de St Florentin Portugais en date du 25.09.19, maintient ce match à sa programmation initiale, soit le 20 octobre 2019.

Match 50437.1 du 29.09.19 Varennes 2 – Magny 2 Départemental 2 gr B

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 29 septembre 2019 à 12 h 30 sur les installations de Varennes.

Amende 15 € au club de Magny (club demandeur).

Match 50921.1 du 29.09.19 Perrigny – Auxerre Stade 3 Départemental 3 gr B

Courriel du club de Perrigny et arrêté municipal de la mairie de Perrigny en date du 24.09.19.

La commission, vu les pièces au dossier, inverse la rencontre,

- donne ce match aller à jouer le 29 septembre 2019 à 15 h 00 sur les installations du Stade Auxerre,
- donne le match retour à jouer le 22 mars 2020 à Perrigny.

Match 51130.1 du 29.09.19 Héry 2 – Vermenton Départemental 3 gr C

Demande de changement d'horaire du club d'Héry en date du 25.09.19.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 29 septembre 2019 à 12 h 00 sur les installations d'Héry.

Amende 15 € au club d'Héry.

Match 51134.1 du 29.09.19 UF Tonnerrois 2 – Quarré/St Germain Départemental 3 gr C

La commission, vu le courriel du club de l'UF Tonnerrois en date du 24.09.19, donne ce match à jouer le 29 septembre 2019 à 15 h 00 sur les installations de Tonnerre.

Amende 15 € au club de l'UF Tonnerrois.

Match 51153.1 du 17.11.19 ECN 2 – Quarré/St Germain Départemental 3 gr C

Demande d'inversion de match du club de Quarré/St Germain en date du 24.09.19.

La commission, sans l'accord écrit du club adverse, maintient ce match à sa date initiale le 17 novembre 2019 sur les installations de Chatel Gérard.

Match 51427.1 du 29.09.19 Varennes 3 – Serein HV Départemental 4 gr C

Courriel du club de Varennes en date du 24.09.19 : demande de changement d'horaire.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs,

- donne ce match à jouer le 29 septembre 2019 à 15 h 00
- sursois de l'amende à Varennes (suite au changement d'horaire demandé par le club de Magny pour l'équipe de Varennes 2 - voir ci-dessus).

Match 51442.1 du 20.10.19 Andryes – Serein HV Départemental 4 gr C

Demande de report de match du club de Serein HV en date du 24.09.19.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 10 novembre 2019, sous réserve de la non qualification de l'équipe de Serein HV en coupe Prével.

Match 51970.1 du 29.09.19 Monéteau/Toucy – Malay Le Grand Départemental 1 féminin à 8

La commission, vu le courriel du club de Toucy en date du 22.09.19, donne ce match à jouer le 29 septembre 2019 à 10 h 00 sur les installations de Toucy.

Amende 15 € au club de Monéteau.

Match 51486.1 du 28.09.19 St Florentin Portugais/Chéu – Migennes/Cheny U18 Départemental 2 gr A

Demande de report de match du club de Migennes/Cheny en date du 23.09.19.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 16 novembre 2019.

Match 51488.1 du 28.09.19 St Clément Onze 2 – St Julien U18 Départemental 2 gr A

Demande de report de match du club de St Julien en date du 23.09.19.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 26 octobre 2019, 1^{ère} date de libre.

Amende 15 € au club de St Julien.

Match 51515.1 du 28.09.19 St Fargeau – Auxerre Stade 2 U18 Départemental 2 gr B

Demande de changement d'horaire du club du Stade Auxerre en date du 24.09.19.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 28 septembre 2019 à 14 h 00 sur les installations de St Fargeau.

Amende 15 € au club d'Auxerre Stade.

Match 51518.1 du 05.10.19 Toucy/Diges.Pourrain – St Fargeau U18 Départemental 2 gr B

Demande de changement d'horaire du club de Toucy en date du 22.09.19.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 5 octobre 2019 à 14 h 30 sur les installations de Saints.

Match 51542.1 du 28.09.19 Vergigny – Magny U18 Départemental 2 gr C

Demande de report de match du club de Magny en date du 25.09.19.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 16 novembre 2019.

Amende 15 € au club de Magny.

Mr Rollin n'a pas pris part à la délibération.

Match 51572.1 du 28.09.19 Vinneuf – St Clément Onze 2 U15 Départemental 2 gr A

Demande de report de match du club de Vinneuf en date du 22.09.19.

La commission, sans l'accord écrit du club adverse, maintient ce match à sa programmation initiale le 28 septembre 2019.

Match 51627.1 du 28.09.19 UF Tonnerrois – Héry U15 Départemental 2 gr C

Demande de report de match du club d'Héry en date du 24.09.19.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 26 octobre 2019.

Amende 8 € au club d'Héry.

Match 51628.1 du 28.09.19 Magny – Chablis/ECN U15 Départemental 2 gr C

Demande de report de match du club de Magny en date du 25.09.19.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 26 octobre 2019.

Amende 8 € au club de Magny.

Match 51655.1 du 28.09.19 Charny/Bléneau – Auxerre Sp Citoyens U15 Départemental 2 gr D

Courriel du club de Charny en date du 23.09.19 : changement de terrain.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 28 septembre 2019 à 16 h 00 sur les installations de St Julien.

Amende 8 € au club de Charny.

Match 51657.1 du 28.09.19 Diges.Pourrain/Toucy – St Georges U15 Départemental 2 gr D

Demande de changement d'horaire du club de Diges.Pourrain en date du 12.09.19.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 28 septembre 2019 à 15 h 00 sur les installations de Diges.

Match 51684.1 du 28.09.19 St Clément Onze 2 – Pont Sur Yonne U13 Départemental 2 gr A

Courriel du club de St Clément Onze en date du 25.09.19.

La commission, sans l'accord écrit du club adverse, maintient ce match à sa programmation initiale le 28 septembre 2019.

Match 51710.1 du 28.09.19 GJ Sens 2 – Migennes/Cheny U13 Départemental 2 gr B

Demande de report de match du club de Migennes en date du 23.09.19.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le mercredi 6 novembre 2019 à 15 h 00.

Match 51713.1 du 28.09.19 Serein AS/Varennnes – Auxerre Sp Citoyens U13 Départemental 2 gr B

Courriel du club d'Auxerre Sp Citoyens en date du 25.09.19.

La commission, sans l'accord écrit du club adverse, maintient ce match à sa programmation initiale le 28 septembre 2019.

Match 51768.1 du 28.09.19 St Sérotin – Gron Véron 2 U13 Départemental 3 gr A

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 26 octobre 2019.

Match 51824.1 du 28.09.19 Auxerre Stade 3 – St Fargeau U13 départemental 3 gr C

Courriel du club de St Fargeau en date du 24.09.19.

La commission, sans l'accord écrit du club adverse, maintient ce match à sa programmation initiale le 28 septembre 2019.

Match 51884.1 du 05.10.19 Magny/Quarré St Germain – Avallon FCO fém U13 Départemental 3 gr E

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, inverse cette rencontre et donne ce match à jouer le 5 octobre 2019 à 10 h 00 sur les installations d'Avallon.

5. Coupe Yonne seniors

Afin d'atteindre les 16^{èmes} de finale de la coupe de l'Yonne seniors, la commission procède à un tour de cadrage.

38 équipes qualifiées = soit 6 matchs et 26 équipes exemptées.

Matchs à jouer le 27 octobre 2019

- Varennes 1 – Champlost 1
- UF Tonnerrois 1 – Fleury La Vallée 1
- St Georges 1 – Paron FC 2
- Héry 1 – Monéteau 1
- Chevannes 2 – Cheny 1
- Champignelles/Charny 1 – St Bris Le Vineux 1

Exempts : Aillant 1 – Auxerre Sp Citoyens 1 – Auxerre Stade 3 – Cerisiers 2 – Champs sur Yonne 1 – Chatel Censoir 1 - Chemilly 1 – E.C.N 1 – Gurgy 1 – Joigny 1 – Migennes 2 – Mt St Sulpice 1 – Perrigny 1 – Pont sur Yonne 1 – Quarré St Germain 1 – Sens Eveil 1 – Sens FC 3 – Sens Franco Portugais 1 – Sens Jeunesse 1 – St Denis Les Sens 1 – St Fargeau 1 – St Florentin Portugais 1 – St Valérien EESV1 – Tanlay 1 – Toucy 1 – vq match CY Coulanges La Vineuse 1-Charmoy 1

6. Coupe Prével

La commission procède au 1^{er} tour de la Coupe Prével.

28 équipes qualifiées soit 14 matchs.

Matchs à jouer le 27 octobre 2019

- Venoy 1 - Avallon FCO 3
- Charbuy 1 – St Julien Du Sault 1
- Vermenton 1 – Chablis 2
- Etivey 1 contre perdant match CY Coulanges La Vineuse 1-Charmoy 1
- FC Florentinois 1 – Ravières 1
- Magny 2 – Appoigny 2
- Soucy Thorigny 1 – Neuvy Sautour 1

- FC Gatinais 1 - Malay Le Grand 1
- Champigny 1 – Vinneuf Courlon 1
- Courson 1 – Asquins Montillot 1
- Serein HV 1 – Serein AS 1
- St Sérotin 1 – Auxerre Aigles FC 1
- Gron Véron 1 – Vergigny 1
- St Sauveur/Saints 1 – Arcy sur Cure 1

7. Coupe de l'Yonne U18

La commission procède au tirage du 1^{er} tour de la coupe de l'Yonne U18.

26 équipes qualifiées soit 13 matchs.

Matchs à jouer le 12 octobre 2019

- Avallon FCO 1 – Auxerre Sp Citoyens 1
- Vergigny 1 – Auxerre Stade 1
- Héry/Chablis 1 – Monéteau 1
- St Julien Du Sault 1 – Appoigny 1
- FC Gatinais 1 – Aillant 1
- Migennes/Cheny 1 - Tonnerre/Varennes 1
- Courson 1 – Joigny 1
- St Clément Onze 1 – St Florentin Portugais/Chéu 1
- Paron FC 1 – Toucy/Diges.Pourrain 1
- Fontaine La Gaillarde 1 - Chevannes 1
- Sens FC 1 – St Fargeau 1
- Pont Sur Yonne 1 - St Georges 1
- Magny 1 – Champs Sur Yonne 1

8. Coupe de l'Yonne U15

La commission procède au tirage du 1^{er} tour de la coupe de l'Yonne U15.

32 équipes qualifiées soit 16 matchs

Matchs à jouer le 12 octobre 2019

- Vinneuf Courlon 1 – Appoigny 1
- Diges.Pourrain/Toucy 1 – Migennes/Cheny 1
- Monéteau/Venoy 1 – Héry 1
- Magny 1 – Auxerre Stade 2
- St Clément Onze 1 – Joigny 1
- Sens FC 1 – St Georges 1
- Gron Véron 1 – Mt St Sulpice/Brienon 1
- Cerisiers 1 – Chablis/E.C.N 1
- Serein AS/Varennes 1 - Courson 1
- Paron FC 1 – Aillant 1
- Auxerre AJ 1 – Fontaine La Gaillarde 1
- Charny/Bléneau 1 – Champs Sur Yonne 1

- Chevannes 1 – St Denis Les Sens 1
- Neuvy Sautour 1 – Avallon FCO 1
- Champigny/St Sérotin 1 – Auxerre Sp Citoyens 1
- FC Gatinais 1 – UF Tonnerrois 1

9. Feuilles de matchs informatisés

Match 51172.1 du 15.09.19 FC Florentinois – Paron FC 2 Coupe de l'Yonne

La commission, vu le rapport informatique de la FMI,

- prend note du courriel de l'arbitre en date des 17 et 18 septembre 2019,
- attendu que la FMI n'a pas pu être transmise par le club du FC Florentinois,
- vu les pièces au dossier,
- demande au club du FC Florentinois de réaliser une feuille de match papier et de la transmettre par retour, au club de Paron FC,
- demande au club de Paron FC de transmettre la feuille de match papier dûment remplie à l'arbitre de la rencontre, Mr Berte Maxime,
- demande à l'arbitre, Mr Berte Maxime de transmettre la feuille de match papier au District, et ce pour **mardi 1 octobre 2019**, date impérative.

Match 50911.1 du 22.09.19 Monéteau 2 – St Georges 2 Départemental 3 gr B

La commission, vu le rapport informatique de la FMI et de l'imprimé du constat d'échec FMI,

- prend note de la réception de la feuille de match papier,
- enregistre le résultat : Monéteau 2 = 1 / St Georges 2 = 0,
- amende 46 € au club de St Georges pour non transmission.

Match 51207.1 du 22.09.19 Gron Véron – Auxerre AJ 2 U15 Départemental 1

La commission, vu le rapport informatique de la FMI,

- prend note de la réception de la feuille de match papier,
- enregistre le résultat : Gron Véron = 6 / Auxerre AJ 2 = 3,
- amende 30 € au club de Gron Véron pour non transmission du constat d'échec FMI.

Match 51202.1 du 14.09.19 Aillant – Avallon FCO U15 départemental 1

Courriel du club d'Avallon FCO en date du 23.09.19 maintient l'amende de 46 € pour absence de transmission au club d'Avallon FCO.

10. Questions diverses

Courrier du club d'Asquins Montillot en date du 24.09.19 : récusation d'arbitre.

La commission transmet cette demande la C.D.A.

Mr Joseph n'a pas pris part à la délibération.

Match 50430.1 du 22.09.19 St Fargeau – Champs Sur Yonne 2 Départemental 2 gr B

Courriel du club de St Fargeau en date du 20.09.19 concernant la non désignation d'arbitre pour cette rencontre.

La commission a transmis ce courriel à la CDA.

Match 50506.1 du 22.09.19 Sens FC 3 – Vinneuf Courlon 2 Départemental 3 gr A

La commission, vu les pièces au dossier,

- précise aux clubs que l'arbitre officiel désigné n'a pas été remplacé,

- au vu de la FMI, demande aux deux clubs Sens FC et Vinneuf d'indiquer le nom de la personne qui a officié en tant qu'arbitre lors de cette rencontre,
- rapport à faire parvenir par courrier et ce pour mardi 1^{er} octobre 2019.

Match 50916.1 du 22.09.19 Appoigny 2 – Auxerre Stade 3 Départemental 3 gr B

La commission prend note du courriel de l'arbitre de la rencontre concernant l'absence du capitaine de l'équipe de l'équipe d'Auxerre Stade 3 pour la signature de la FMI et le transmet à la C.D.A. pour information.

Match 51130.1 du 2.09.19 Héry 2 – Vermenton Départemental 3 gr C

Courriel du club de Vermenton en date du 23.09.19 : demande de changement d'arbitre. La commission a transmis cette demande à la CDA

Match 51285.1 du 22.09.19 St Denis Les Sens 2 – Cheny 2 Départemental 4 gr A

La commission prend note de la blessure du joueur Franc Frédéric du club de Cheny et lui souhaite un prompt rétablissement.

Match 51355.1 du 22.09.09 St Sauveur/Saints – Fleury La Vallée 2 Départemental 4 gr B

Courriel du club de Fleury La Vallée en date du 24.09.19 signalant la blessure non inscrite sur la feuille de match de leur joueur Thibault Cyril.

La commission en prend note et souhaite un prompt rétablissement à ce joueur.

Match 51594.1 du 21.09.19 Cerisiers – Joigny U15 Départemental 2 gr B

La commission prend note du courriel du club de Cerisiers en date du 23.09.19 concernant l'impossibilité d'inscrire Mr Vassart Vincent, en tant que délégué sur la FMI.

11. Désignation des délégués

La commission prend note de la désignation des délégués officiels du district pour les matchs suivants :

Journée du 29 septembre 2019

- D1 50024.1 Charmoy – Paron FC 2 : Mr Ménard José
- D2 gr A 50090.1 Champlost – Sens Jeunesse : Mme Frevillez Isabelle
- D3 gr B 50920.1 Cheny – Mt St Sulpice 2 : Mr Favereaux Guy-Emmanuel
- D4 gr C 51424.1 Chatel Censoir FC – Andryes : Mr Barrault

12. Prochaines réunions

- Mercredi 2 octobre 2019
MM Barrault – Rollin – Trinquesse – Mme Chéry-Floch
- Mercredi 9 octobre 2019
MM Batréau – Joseph - Rollin – Trinquesse

Fin de réunion à 18 h 50.

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. et de l'article 23 du règlement championnat seniors. »

Le Président de Commission
Jean-Louis Trinquesse

Le secrétaire de séance
Pascal Rollin